

Image not found or type unknown



Bail sans date d'emménagement et proprio qui tarde

Par **toxic**, le **17/01/2009** à **22:54**

bonsoir
nous avons signé un bail avec un particulier et avons fait un cheque de caution qui a etait encaissé
pendant sur le bail ne figure pas la date a laquelle le logement sera dispo
car les locataires actuels n'avaient pas la date exact de leur depart
cela dure depuis le 25/12/08
le proprio nous dit qu'on se verra pour la date mais il ne rappelle jamais ou nous dit qu'il n'a pas le temps....
il dit que ca sera durement pour le 15/04/09
mais nous tant que nous n'avons pas de dates ecrite sur le bail nous ne pouvons pas prendre le risque de déposer le preavis de notre logement actuel
et si nous tardons trop nous aurons deux loyer a payé pendant un mois voir 2!!!
que pouvons nous faire? quels sont nos droits?
merci